

## *Treize élus UNEF à votre disposition pour vous informer et vous défendre*

Notre action dans les conseils de l'Université est un élément important de notre travail syndical. Les représentants étudiants sont élus pour deux ans par l'ensemble des étudiants de l'Université, à la proportionnelle (au plus fort reste, précision pour les spécialistes).

### **\* Il y a deux erreurs à ne pas commettre les concernant.**

► La première consiste à considérer que l'Université est une sorte d'Etat gouverné démocratiquement, dont ils seraient le parlement. Ça n'a rien à voir : le seul point commun avec la démocratie parlementaire, c'est qu'il y a des élections. En effet, les étudiants sont très minoritaires dans ces conseils, il est très rare que leur voix soient décisives. De plus, le pouvoir de décision des conseils est limité. Ils gèrent et répartissent entre les UFR le budget attribué par le ministère à Paris IV. Ils organisent les enseignements dans le cadre fixé par la loi. Enfin, il existe plusieurs commissions universitaires dans lesquelles siègent les élus étudiants, qui sont des lieux d'expression importants où il est possible d'obtenir des avancées (ou une application la moins défavorable possible pour les étudiants).

► Un exemple (presque au hasard): si les conseils de Paris IV avaient eu à voter sur l'application de la réforme Bayrou, le résultat ne faisait aucun doute. Les profs étaient contre, les élus UNEF aussi. Mais c'est le ministère qui décide. Si le CA refuse de voter le budget, le gouvernement peut l'imposer.

► La deuxième erreur, c'est de considérer que ces conseils ne servent à rien (et qu'il est donc inutile de se déplacer pour voter UNEF). Ça n'a rien à voir avec la démocratie, mais ça peut être très utile, pourvu que les élus étudiants aient le souci de porter dans ces conseils les revendications et les problèmes des étudiants, et faire redescendre vers eux les informations sur ce qui s'y passe et ce qui s'y dit.

Evidemment, cela suppose des élus qui fassent l'effort de siéger à chaque conseil, et ne se fassent pas élire simplement pour faire joli ou toucher des subventions.

► Un exemple (tout à fait au hasard): les étudiants étaient certes très minoritaires au dernier CA de l'année 1997 (d'autant plus que tous les élus autres que ceux de l'UNEF n'avaient pas jugé utile d'y venir). Mais notre présence a permis d'obtenir la dispense de droits d'inscription pour tous les étudiants ayant fait une demande d'AIE (Aide Individuelle Exceptionnelle), et par la suite nous avons obtenu le maintien de cet acquis.

### **Les conseils centraux :**

① Le Conseil d'Administration (CA) est le seul qui ait un pouvoir de décision. Il vote le budget, et les propositions présentées par les autres conseils. Il compte 60 membres: 26 enseignants, 6 administratifs, 16 personnalités extérieures, 12 étudiants. L'UNEF y a 6 élus.

② Le Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire débat et propose au CA tout ce qui concerne ces deux domaines. C'est donc le plus important pour nous, d'autant plus que sa composition (20 membres seulement, 8 enseignants, 2 membres du personnel non enseignant, 2 personnalités extérieures, 8 étudiants) rend la discussion beaucoup plus facile qu'au CA. L'UNEF y a 5 élus.

*Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter*

*Local en Sorbonne et à Clignancourt, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)*

③ Le Conseil Scientifique débat et propose au CA sur ce qui concerne la politique de recherche de Paris IV. Il a 40 membres: 28 enseignants, 4 membres du personnel non enseignant, 4 personnalités extérieures, 4 étudiants de troisième cycle, les seuls à être directement concernés par cette politique. L'UNEF y a 2 élus.

### **Qui commande à Paris IV ?**

Le président de l'Université est élu parmi les professeurs, pour cinq ans, par les membres des trois conseils réunis. Il a des pouvoirs très importants. En particulier, il peut régler, s'il le veut, presque tous les problèmes individuels auxquels nous sommes confrontés. C'est pourquoi c'est un interlocuteur essentiel pour l'UNEF. C'est depuis mai 1997 Monsieur Georges Molinié, ancien directeur de l'UFR de Langue Française.

Il y a trois vice-présidents, chacun élu par un conseil pour deux ans, ceux du CA et du CS parmi les profs, celui du CEVU parmi les étudiants. Ce vice-président étudiant (VPE) de la Fac n'a pas de pouvoir, mais est l'interlocuteur privilégié du président. Depuis six ans, ce poste a toujours été occupé par l'UNEF. L'actuel vice-président étudiant est Philippe Lieutaud, étudiant en DEA d'Histoire. C'est pour nous un atout certain. C'est la reconnaissance par les membres du CEVU du sérieux et de la continuité de notre travail syndical. C'est aussi la preuve que, même à Paris IV, être un syndicat revendicatif n'est pas un handicap.

### **Qu'est-ce qu'une UFR ?**

L'Université est formée de 14 UFR (Unité de Formation et de Recherche). Une UFR correspond à une matière enseignée, c'est-à-dire à peu près à une filière. Mais à peu près seulement: la répartition à Paris IV est faite pour convenir aux profs, pas pour simplifier la vie aux étudiants.

La plupart d'entre nous, avec le jeu des options, dépendent de telle UFR pour certains cours, de telle autre pour d'autres. Le record est détenu par les étudiants de Lettres Classiques, qui dépendent de quatre UFR différentes: Latin, Grec, Langue française, Littérature française ! Comme il n'y a aucune coordination, les horaires peuvent être incompatibles.

Chaque UFR a un secrétariat. C'est là qu'il faut t'adresser pour la plupart des problèmes concrets que tu peux avoir. Suivant les UFR, on y est plus ou moins bien reçu, et il est plus ou moins facile d'obtenir ce qu'on demande.

Chaque UFR est dotée d'un conseil d'UFR, qui comprend, comme les conseils centraux, des enseignants, des membres du personnel non enseignant, des personnalités extérieures et des représentants étudiants. Ce conseil n'a pas beaucoup de pouvoir, mais c'est lui qui gère les enseignements de l'UFR dans leur détail, les bibliothèques, et c'est surtout un bon endroit (meilleur que les conseils centraux) pour se faire entendre des profs. C'est pourquoi l'UNEF Paris IV (à la différence d'autres organisations) accorde une grande importance à ces conseils. Le conseil élit le directeur d'UFR parmi les professeurs.

## Bilan des élus UNEF dans les conseils centraux de Paris IV depuis février 1999

Les élus UNEF se sont retrouvés dans une situation tout à fait exceptionnelle après les élections des représentants étudiants aux conseils centraux de l'Université : ils étaient majoritaires à eux tout seuls dans le collège étudiant, ce qui nous placé en situation *d'interlocuteur privilégié* de l'ensemble des composantes de l'université. De toute façon, vu qu'il y a eu des conseils et des commissions ou nous étions les seuls à siéger, *de facto* nous étions un "*interlocuteur privilégié*", mais avec un rapport de force que les anciens élus UNEF ne connaissaient pas. Nous ne reviendrons pas sur le pitoyable recours de l'UNEF-ID pour demander l'annulation des élections, que l'UNEF-ID a retiré par la suite après avoir été sermonnée par la commission électorale de l'Université qui considérait que le seul centre qui posait problème avait nui... à l'UNEF. Heureusement que le ridicule ne tue plus.

Les premiers conseils ont été chargés d'élire les membres des commissions sociales d'établissement de l'université, les membres de la sous-commission culturelle et de la sous-commission du Fonds d'Aide à la Vie Etudiante (FAVE), pour le CEVU le vice-président étudiant, pour le CA les membres de la commission disciplinaire. Nous passerons sur les péripéties de ces élections ou l'UNEF-ID a tenté de passer un accord avec l'UNI. Cette manoeuvre, effectuée pour tirer davantage de postes que ce que leur proportion d'élus leur accordait, a échoué. Mais nous étions à deux doigts de voir pour la 1ère fois depuis des années à Paris IV l'UNI siéger dans la commission d'attribution des FAVE, aide complémentaire attribuée par l'université à des étudiants en situation précaire. Nous n'avions pas vu à quel point les orientations de l'UNI et de l'UNEF-ID convergeaient sur l'aide sociale pour justifier cette accord politicard. Comme quoi on en apprend tous les jours. A moins que ce n'ait été qu'un accord d'appareils...

Ont été élus vice-président étudiant de l'université Paris-Sorbonne, Philippe Lieutaud, (UNEF), membres de la commission sociale d'établissement, Marie Albanhac, Philippe Lieutaud, Mathias Vincenot, Daniel Lemoine, Abdelaziz Aït-Youssef, (UNEF), Jessie Dos Santos et Ouardia Toumi (UNEF-ID) et Gaïd Cocher (UNI). Ont été élus membres de la commission FAVE Jessie Dos Santos (UNEF-ID à l'époque), et Abdelaziz Aït-Yousef (UNEF), et pour la commission culturelle Mathias Vincenot et Marie Albanhac (UNEF).

### *Récapitulatif des dossiers traités cette année :*

► Le dossier des DU, un des gros dossiers sur lesquels nous avons travaillé. De nombreux DU (diplômes d'université) existent à Paris IV. Ils permettent l'obtention d'un diplôme qui n'a pas de reconnaissance nationale. Rénover ces diplômes ne nous choquait pas, à condition que les étudiants de ces DU ne perdent pas au change, en voyant leur filière disparaître. C'est pourquoi nous avons soutenu la fusion des 2 DU de Catalan en un seul, la suppression du DU de 3ème cycle, ainsi que du DU de Musicologie qui ne soutient pas la comparaison avec la filière musicologie. Nous avons demandé l'intégration des étudiants de ces filières dans les filières correspondantes, un des points techniques que les conseils n'avaient pas à discuter et pour lesquels la décision sera prise ailleurs. Les élus UNEF ont soutenu "*une réflexion sur les 2 DU de Catalan en vue de leur éventuelle fusion*", et l'application aux DU des règles administratives générales, c'est-à-dire en particulier "*l'exonération des droits d'inscription en DU pour les*  
**Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter**  
**Local en Sorbonne et à Clignancourt, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)**

*étudiants boursiers, l'harmonisation des règles d'inscription administratives en Magistère, l'alignement des droits d'inscription aux diplômes d'université sur ceux des diplômes nationaux (sauf pour le DU d'urbanisme géré par la formation continue) et la gestion des droits d'inscription des DU par le service des inscriptions". Par contre nous avons refusé de soutenir la suppression du DU de Techniques et Langage des Médias, du fait de l'absence de garanties sur l'intégration à l'université des étudiants en train de suivre ce DU...*

► Le calendrier universitaire 1999/2000 a été défini en commission : nous avons contribué à ce qu'il soit à peu près décent pour les étudiants (délais entre sessions d'examens, etc.) sachant que c'est l'an 01 de la semestrialisation.

L'informatisation de la Sorbonne a été étudiée dans les conseils. C'est l'an 01 d'Apogée. L'UNEF reste sceptique sachant que les rumeurs de « plantage » pour les inscriptions pédagogiques et la gestion du contrôle des connaissances sont nombreuses. Etudiants, gardez courage...

► Le déménagement de Grand-Palais à Malesherbes nous a beaucoup occupé car ce sont plusieurs UFR et départements (Allemand, Langues Slaves, Italien, Roumain) qui sont concernés. Les étudiants de ces filières ne devraient pas connaître de difficultés dans ce déménagement, sauf pour la bibliothèque car les inondations qu'a connu Malesherbes vont ralentir l'ouverture de ce site. Par contre, la situation des Musicologues n'est pas encore en voie de stabilisation. A la date où nous imprimons, personne ne où ils seront cette année : en Sorbonne; à Clignancourt, à Malesherbes ?

► Le CA du 4 juin 1999 a été mouvementé pour nos élus. 3 de nos élus étaient présents avec les procurations de nos 3 autres élus qui étaient en examen, contre 0 présent de l'UNEF-ID et 1 UNI. En effet, nous avons décidé de poser le problème des implications que la grève RATP a eu sur les examens les 2 et 3 juin 1999. Nous étions les seuls élus étudiants à considérer que cette question valait la peine d'être soulevée en CA, et attendions un front uni des élus étudiant. La tâche était ardue car légalement l'université n'était pas tenue d'organiser une épreuve de rattrapage.

☛ Seule une partie de nos propositions a été approuvée, c'est-à-dire la tenue d'une session de rattrapage pour les étudiants qui n'ont pu se rendre à leur épreuve le mercredi 2 juin, ou qui n'ont pas disposé de 50% du temps prévu, cela pour les épreuves de 4 heures. Pour les épreuves de moins de 4 heures, les étudiants arrivés en retard pouvaient refaire l'épreuve. De plus, les enseignants se sont engagés à tenir compte dans leur correction du temps utilisé par l'étudiant. C'est bien mais les étudiants de lointaine banlieue, qui n'ont pu se déplacer pour le jeudi, restent lésés...

Lors de ce conseil, nos élus ont présenté une motion concernant des étudiants qui n'avaient pas déposé leur fiche pédagogique (qui tient lieu d'inscription aux examens) dans les délais, et se sont vus refusés l'accès à la session de juin. Les élus UNEF ont bien voulu reconnaître que cela posait des problèmes administratifs mais nous ne les jugions pas insurmontables, et c'est pour cela que nous demandions que le CA prenne position. Le débat a été houleux, et notre motion a été rejetée, avec comme argument que le mode d'organisation des examens relève de la seule responsabilité de l'université, et que c'est aux étudiants de faire attention !

**UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris Sorbonne),  
Le syndicat qui défend les étudiants**

➡ La question de la politique des équivalences entre Paris IV et les autres écoles a été abordée, lors du débat sur une convention entre Paris IV et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris. Nous avons souligné que certaines écoles disposaient d'équivalences très intéressantes, alors que d'autres bien plus connues étaient bien moins favorisées... C'est pourquoi nous n'avons pas soutenu systématiquement les projets de l'administration sur ces questions très particulières.

➡ Nos élus sont intervenus en commission sociale d'établissement, qui s'est tenue le 04 juin 1999. Cette instance gère l'aide sociale de l'université, le budget culturel et le budget d'aide à la mobilité de l'université ; nous étions attendue par une administration qui se désolait de l'absence de présence d'étudiants. Seule l'UNEF a répondu présent et a animé le débat sur les critères d'attribution retenus par la commission des bourses de l'université ainsi que sur les moyens concrets pour inciter à une véritable vie associative.

➡ Nous avons soutenu la politique actuelle de l'établissement de réserver 50% du budget FAVE pour l'aide sociale. Il nous semble normal que ce budget, financé à 100% par les étudiants, soient en majorité utilisé pour les plus défavorisés d'entre eux. La vie culturelle est certes importante, mais ce n'est pas aux étudiants de la financer. Les moyens mis à disposition des universités étant faibles pour la vie culturelle, nous comprenons que cette situation soit un pis-aller, mais dans certaines limites qui sont pour l'instant tenues par l'administration. Ainsi, 25% du budget du FAVE, soit 250 000 F, sont alloués à la vie culturelle, et 250 000 F sont prévus pour soutenir les étudiants de Paris IV qui vont à l'étranger dans le cadre d'Erasmus (et non plus les voyages à l'étranger de certains enseignants...), ce qui est une aide sociale indirecte.

➡ Nous avons critiqué les critères retenus par la commission des bourses, qui considère qu'il est prioritaire d'aider les étudiants en fin de cursus. Nos arguments ont convaincu plusieurs membres de la commission : ce sont les étudiants 1ère et 2ème année qui connaissent les taux d'échec les plus importants car, à l'inverse des autres cycles habitués au travail universitaire et disposant d'emplois du temps plus légers, sans aides financières suffisante, leur inexpérience de l'université les prédispose peu à poursuivre en parallèle leurs études et une activité rémunérée...

➡ Cette année a été riche de débats sur les enseignements, notamment sur la question des Bi-DEUG. L'UNEF Paris IV soutient la politique de création de BIDEUG, à la condition que des équivalences soient accordées aux étudiants qui après obtention de leur BIDEUG souhaiteraient se réorienter dans une licence classique. Par exemple, la possession d'un BIDEUG Histoire-Russe devrait permettre de se réorienter en licence d'Histoire ou de Russe. Cette condition n'est pas encore garantie, c'est pourquoi nous ne soutenons pas les yeux fermés. Ainsi, le BiDEUG Langues-Informatique ne semblait pas offrir suffisamment de garanties de sérieux et nous ne l'avons pas soutenu.

➡ Le gros point de l'année fut le passage de l'université à l'heure Bayrou. Plusieurs commissions eurent lieu les 07 mai, 09 juin et 16 juin 1999. Des décisions importantes ont été prises, et souvent à notre initiative. En fait, une coalition UNEF/Enseignants s'est montée pour tenter de limiter l'application de la réforme Bayrou sur Paris IV.

➡ La Commission de la Scolarité a proposé au CA, qui l'a accepté, que soient maintenus les contrôles d'examen continu et final, la compensation des Unités d'Enseignement (UE) (au niveau annuel) entre elles et des modules entre eux à l'intérieur des UE., le maintien des passages

*Pour tout problème, n'hésitez pas à nous contacter*

*Local en Sorbonne et à Clignancourt, tél: 01-40-46-32-27 (répondeur)*

conditionnels, avec pour y arriver la nécessité d'avoir obtenu 80% des coefficients annuels des UE pour la 1ère année, et 70% pour le passage en licence et en maîtrise conditionnels. Le nombre d'UE semestrielles est de 3, sauf 4 dans certaines filières (Lettres Modernes). Le nombre d'épreuves par UE sera bloqué à 3, pour éviter que certaines UE organisent un nombre d'épreuves trop important.

**L'UNEF Paris IV regrette que la situation des étudiants salariés empire, car ils seront obligés de préparer une session d'examens supplémentaire.**

➡ La commission s'est entretenue sur la transition entre l'ancien système et le système Bayrou : tous les étudiants de Paris IV de 1er cycle et Licence entrent dans la réforme Bayrou cette année. Les modules sont remplacés par des UE dans l'évaluation, les UE comprendront plusieurs modules, et ces nouveaux modules peuvent être différents des anciens modules autonomes... La question est de savoir comment les anciens modules, obtenus par les redoublants, seront comptés dans le nouveau système. Les jurys de septembre vont statuer sur tous ces dossiers...

➡ Les étudiants et les enseignants sont tombés d'accord pour rejeter le système proposé par l'administration, qui proposait que les étudiants gèrent eux-mêmes, en fonction de leur note et du barème de correspondance, le passage au nouveau système, par une fiche de renseignement qu'ils auraient remplie en calculant leur position dans le système des UE.... Il nous a paru évident que le nombre d'erreur aurait été considérable (tout ce que tu viens de lire te paraît parfaitement clair ?), et les enseignants comme l'administration reconnaissent la complexité du système et la difficulté des rectifications, surtout avec un système informatique en rodage. Comme l'a dit un membre de la commission, il faudra essayer le vaudou pour qu'un maximum d'étudiants aient tous leurs modules, vu la complexité des équivalences...

➡ Concernant le contrôle des connaissances, les UE sont soit hétérogènes soit homogènes. Sont homogènes celles qui regroupent des modules de contenu voisin, où l'on peut sans laisser tomber un module fondamental organiser une épreuve unique, tirée au sort dans l'un des modules (exemple *possible* : regrouper l'Histoire Antiquité et l'Histoire médiévale, et tirer au sort laquelle des deux tombe à l'examen). L'administration, qui veut limiter le nombre d'examens, multiplié par la semestrialisation, tâche d'économiser des épreuves, et souhaite que le plus d'UE possible soit classées homogènes. En revanche, sont hétérogènes les UE où chaque module nécessite par son importance, appréciée par les profs, une épreuve à part (exemple *possible* : regrouper dans une même UE latin et grec, et passer une épreuve dans chacun). L'administration limite toutefois le nombre d'épreuves et la durée de celles-ci : deux épreuves, éventuellement de 2 heures, tant à l'écrit qu'à l'oral.

➡ Nous avons obtenu quelques réformes symboliques allant dans le sens de la transparence : maintenant les procès-verbaux des conseils centraux sont affichés au centre administratif, ce qui n'était pas le cas auparavant. Vous pouvez maintenant vérifier qu'elle est le taux de présence de vos élus (ainsi que leur participation en terme qualitatifs et quantitatifs). Il reste maintenant à obtenir de vrais PV, car beaucoup de nos interventions sont coupées, tronquées, ou n'apparaissent qu'à travers les réponses des enseignants. Nous allons essayer à l'avenir de les noter et de mieux les intégrer dans les PV.

➡ Dernier point abordé cette année : nous demandons que le nombre d'heures d'enseignement de PP 300 soit de 60 heures (ce qui est la norme nationale) au lieu des 40 heures actuellement. En effet, les étudiants qui présentent PP300 à Paris IV, du fait de la différence d'heures, ne peuvent obtenir le même nombre de points que les autres étudiants parisiens, et vu que l'entrée à l'IUFM se fait sur dossier, il est anormal que les étudiants de Paris IV soient lésés. Dossier à suivre....

**UNEF Paris IV (Association Générale des Etudiants de Paris Sorbonne),  
Le syndicat qui défend les étudiants**